

SNUDI **FO** 89 **Le Syndicaliste** **Indépendant**

Journal de la FNEC-FP
FORCE OUVRIERE

de l'Yonne
SNUDI
FO 89

Déréglementation à tout va.

Au lendemain de la mobilisation du 22 mars, où les personnels de l'Éducation Nationale, de la Culture, de la Formation Professionnelle, de Jeunesse et Sports se sont largement mobilisés aux côtés de l'ensemble des fonctionnaires de l'État, de la territoriale, aux côtés des personnels hospitaliers ainsi que des cheminots, des personnels de la Sécurité sociale, de Pôle Emploi, de l'énergie et des mines, des Aéroports de Paris, etc...

Nous estimons que les salariés n'ont pas d'autre choix que de se mobiliser face à une fin de non-recevoir opposée à toutes les revendications et à une volonté de passage en force systématique.

Dans tous les services, pour tous les personnels, ce sont les économies prévues dans le cadre de CAP 2022 qui s'imposent avec la suppression de 120.000 postes. La question est de s'attaquer aux règles trop rigides, aux statuts, aux droits collectifs.

Dans l'Yonne, pour les enseignants du premier degré, nous le constatons tous les jours, la logique de déréglementation s'impose :

- Avec la mise en place des **CP dédoublés**, c'est la désorganisation la plus complète, qui remet en cause le principe même d'une classe/un enseignant, les règles de répartitions des élèves et des enseignants dans les classes.
- L'accueil des **TPS** annulé dans certaines écoles pour mieux fermer des classes, les organisations de classes faites au gré des besoins de fermeture, la **carte scolaire** brutale cette année encore, aucun poste de RASED créé...
- Avec le nouveau **système d'évaluation** « **PPCR** » des enseignants avec les entretiens de carrière et le passage à la Hors-Classe à la tête du client, c'est la mise en place de l'arbitraire et de la logique managériale (voir page 3).
- Lors de la **dernière CAPD**, un nouveau cas de contournement des barèmes a eu lieu au sujet des départs en congé formation : c'est le fait du prince !

Tout est fait pour défaire les règles et droits collectifs et leur préférer un fonctionnement individuel, où le peu de droits individuels que nous porterons dans notre sac-à-dos pèsera bien peu face aux nécessités du service...

Mais nous résistons : pour preuve, la réussite du 22 mars. Envisageons aujourd'hui la suite de ce mouvement et la construction du rapport de force.

SOMMAIRE

Page 2 : mobilisations

Page 3 : informations

Page 4 : le SNUDI-FO 89



SITE DE DEPOT
P4
LA POSTE
DISPENSE DE TIMBRAGE

n° 43 - date de parution : mars 2018

Publication Trimestrielle — 0,15 €

Directeur de publication : Lucas ROMAIN

-Imprimé par nos soins-

Rédaction et administration : **FNEC-FP FO 89**

7, rue Max Quantin 89004 AUXERRE Cedex

tel : 03.86.52.55.12 fax: 03.86.51.22.01

mail : fnectfpo89@gmail.com

Commission Paritaire de Presse 0110 S 08205

RYTHMES SCOLAIRES :

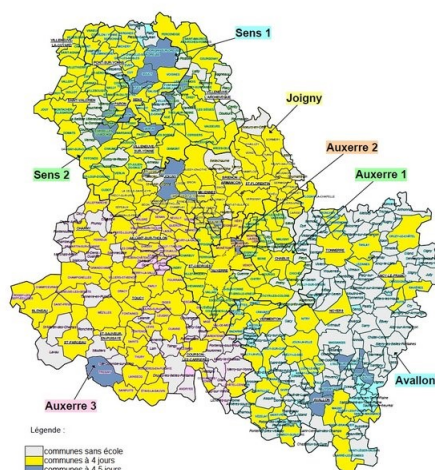
Nous étions une cinquantaine mardi à Joigny au rassemblement pour le retour à 4 jours, à l'appel des organisations SNUDI-FO, SNUipp et SUD. 7 des 9 écoles de Joigny et Laroche étaient représentées, certaines étaient fermées.

Une délégation de 8 collègues de 5 écoles de Joigny et Laroche a été reçue, accompagnée par deux représentants SNUDI-FO et SNUipp. Si le Maire ne reviendra pas sur sa décision pour la rentrée prochaine et reste arcbuté sur sa position, nous avons porté avec force et conviction, avec les collègues grévistes et les parents rassemblés devant la mairie, notre revendication : la volonté de retour à 4 jours qui correspond à l'aspiration majoritaire, exprimée par l'ensemble de la communauté éducative, dans la totalité des conseils d'écoles et dans les sondages faits auprès des parents. Les collègues déterminés, qui se sont mis en grève ce jour, n'ont pas obtenu satisfaction pour la rentrée prochaine, mais la position de la mairie n'est plus si ferme et c'est de bonne augure pour la rentrée suivante. **Cela ne peut cependant nous satisfaire et montre bien le caractère néfaste de cette réforme des rythmes qui met entre les mains des mairies seules, comme à Joigny ou à Laroche (où le problème est le même et où les collègues étaient également grévistes), la responsabilité de la gestion horaire des écoles, envers et contre tous.**

A Joigny, une consultation aura lieu l'an prochain (dont les modalités d'organisation ne sont pas encore définies), mais de l'aveu même des représentants de la mairie, le résultat est déjà connu... et nous nous dirigerions donc vers un retour à 4 jours pour 2019 (d'autant que les subventions pour les NAP vont sûrement disparaître...) Nous pouvons donc espérer un dénouement favorable à la rentrée suivante... mais nous ne baisserons pas la garde : nous continuerons à interpeller la mairie, l'Inspection et à nous mobiliser pour que cela soit effectif.

Par ailleurs, l'action nationale menée par le SNUDI-FO en direction du ministère pour exiger le retour à 4 jours partout, sur tout le territoire national se poursuit : Le rythme de 4 jours sera largement majoritaire l'an prochain sur tout le territoire mais ce n'est pourtant, pour l'instant, qu'une dérogation... qui sera en vigueur dans plus de 80% des communes ! Pour le SNUDI-FO, cela ne fait pas de doute : ce rythme doit redevenir la norme partout ! Nous exigeons le retour à un cadre national : 4 jours partout, sur 36 semaines, avec la coupure du mercredi, dans toutes les écoles, sur tout le territoire national.

► Nous vous invitons pour cela à signer et faire signer la pétition pour le retour à 4 jours partout sur le territoire national à retrouver sur le site du SNUDI-FO 89.



Carte des rythmes scolaires par commune dans l'Yonne en 2018
À retrouver sur le site du SNUDI 89

GREVE ET MANIFESTATION FONCTION PUBLIQUE LE 22 MARS :

La question de la suite est posée

La mobilisation des fonctionnaires ce 22 mars fut une réussite. Près de 2000 manifestants dans les rues d'Auxerre, plus de 500.000 dans toute la France.

Plus puissante que le 10 octobre : Agents publics et cheminots, dans les rues, soutenus par de nombreux salariés du secteur privé ont défilé et fait grève pour dire NON aux attaques tous azimuts du gouvernement Macron-Philippe. Les propos du président au lendemain du 22 mars indiquent qu'il veut aller jusqu'au bout de ses contre-réformes, c'est-à-dire en finir avec l'ensemble des droits et garanties collectives.

Discutons, informons, organisons-nous !

Le 3 avril les cheminots sont appelés à débiter la grève. Dans les AG de cheminots, la reconduction de la grève à partir du 3 avril est en discussion. Cette question ne concerne pas que les cheminots. La FNEC FP-FO appelle les personnels à se réunir dans les écoles, les établissements et les services, dans l'unité, pour en débiter. La fédération soutient tous ses syndicats qui réuniront les AG pour décider la grève.

**RESTONS MOBILISÉS !
RETRAIT DU PLAN
ACTION PUBLIQUE
2022 !**



HORS-CLASSE :

La logique managériale s'impose en lieu et place des barèmes et des statuts !

Au moment où les CAP qui examinent les promotions à la classe exceptionnelle, où chacun peut constater que l'avancement de grade dépend désormais directement et arbitrairement de la hiérarchie, le ministère a réuni les organisations syndicales sur les règles de passage à la hors-classe. Le barème hors-classe ne prend en compte que deux éléments, à l'instar de la classe exceptionnelle.

Echelon + ancienneté dans l'échelon en années	9 + 2	9 + 3	10	10 + 1	10 + 2	10 + 3	11	11 + 1	11 + 2	11 + 3	11 + 4	11 + 5 et pl.
points au titre de l'ancienneté	0	10	20	30	40	50	70	80	90	100	110	120

Là où l'arbitraire commence...

La question est de savoir comment sont attribuées les appréciations. La note de service distingue deux catégories :

- ▶ Elle dépendra, à partir de l'an prochain, de la « valeur professionnelle issue du 3ème rendez-vous de carrière », pour ceux qui y sont éligibles (2ème année du 9ème échelon de la classe normale).
- ▶ Pour tous les autres, une appréciation est attribuée cette année à partir de la note attribuée au 31 août 2016, de l'avis de l'Inspecteur de l'éducation nationale, de « l'expérience et de l'investissement professionnels ».

La FNEC FP FO a dénoncé le caractère subjectif des critères : « expérience et investissement professionnel, carrière remarquable... ». Elle a demandé que les avis puissent être revus dans le temps pour les non promus. Refus du ministère : ses représentants ont confirmé que « l'appréciation sera conservée pour les campagnes de promotion ultérieures si l'agent n'a pas été promu ». Ils ont même ajouté qu'elles relevaient d'une « prérogative exclusive de l'administration » et « qu'elles n'étaient pas susceptibles de recours ». Donc aucune solution, aucun recours en cas de mauvaise évaluation à l'entretien de carrière : pénalisé pour des années, le collègue n'a aucune garantie de passer un jour hors classe !

- Aucune solution, aucun recours pour se rattraper en cas de mauvaise appréciation à l'entretien de carrière !
- Un contingent de passage à la hors-classe nettement insuffisant
- Pas de garantie de dérouler la carrière sur deux grades
- Une différence de rémunération du plus en plus marquée entre les personnels :

Un PE Hors échelle A'3 (HEA'3) est rémunéré à l'indice 972 alors qu'un PE 11ème échelon l'est à l'indice 664, soit 308 points d'écart, ce qui équivaut à une différence de traitement de 1445,00€. Et certains osent avancer que PPCR a supprimé les différentes cadences de promotion et que la grille est désormais quasiment unique.

Le SNUDI-FO, avec la FNEC FP FO et la FGF-FO, continue de s'opposer et de combattre PPCR.

Contactez-nous pour toute question.

Carte scolaire

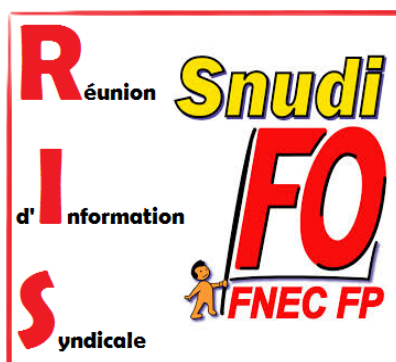
La mobilisation intersyndicale fait reculer la DASEN sur 8 mesures de fermetures !

Comme chaque année le SNUDI-FO a déposé un préavis de grève et organisé un rassemblement permettant aux délégations d'être reçues par l'administration. Nous avons également sollicité les autres organisations syndicales afin qu'il y ait un vote unanime contre la carte scolaire obligeant ainsi la DASEN à convoquer un nouveau CTSD, et pour appeler ensemble à la grève lors du CDEN. Au bout du compte, suite à cette mobilisation, pour 35 fermetures prévues la liste a été réduite à 27... mais c'est toujours trop ! Les mobilisations intersyndicales organisées par le SNUDI-FO dans l'unité avec les autres organisations syndicales, la possibilité pour les délégations d'être reçues, la convocation d'un nouveau CTSD et les interventions de vos représentants du personnel lors des instances ont donc permis d'annuler 8 mesures de fermeture et de sauver deux écoles dans le département.

Le SNUDI-FO 89 continue à revendiquer l'ouverture des postes à hauteur des besoins et continue à porter les dossiers des écoles victimes d'une fermeture, notamment auprès du ministre qui a annoncé :

"Il n'y a aucun endroit en France où on ferme une classe quand il y a une augmentation du nombre d'élèves, ça n'est pas vrai. On ment aux gens pour essayer de les mobiliser. Je vous le dis, et je peux tout à fait rectifier une décision si on me montre le contraire."

Nous verrons.



Réunion d'Information Syndicale du SNUDI-FO

MARDI 3 AVRIL 2018 de 11h45 à 13h15 à MIGENNES

Union Locale FO : 23, avenue de l'Europe

invitation à la RIS à retrouver sur le site du SNUDI-FO 89

Tout enseignant a droit à 9h de RIS à déduire des heures d'animation pédagogique. Informez-nous de votre venue.

Nous pouvons organiser une RIS un midi dans votre école : Faites-nous en la demande afin que nous puissions prévenir l'administration et que la RIS puisse être déduite des heures d'animations pédagogiques.

RETROUVEZ SUR LE SITE du SNUDI-FO 89 :



- les dates des prochaines RIS
- Des infos et dossiers pour défendre nos droits
- L'actualité du syndicat et de l'Education Nationale
- Des liens vers les sites du SNUDI-FO national, de la FNEC-FP FO, de la confédération FO...
- Le lien vers le Registre Santé et Sécurité au Travail (RSST) et les démarches pour signaler un danger
- Les dossiers PPCR, directeurs, remplaçants...

Faites suivre vos dossier par le SNUDI-FO 89

Pour nous contacter

permanences au syndicat :

Tous les jours au **03.86.52.55.12**

par mail : snudifo89@gmail.com

Site internet - <http://89.fo-snudi.fr>

Rejoignez un
syndicat libre et
indépendant :

Rejoignez le
SNUDI FO
de l'Yonne



SNUDI FO 89 COTISATIONS SYNDICALES 2018

66 % de la cotisation syndicale sont reversés sous forme de crédit d'impôts (donc même si vous n'êtes pas imposable).
Pour les nouveaux adhérents, la cotisation est égale au nombre de mois restant dans l'année civile.

Il est possible de régler en plusieurs fois (10 maximum) ou de nous indiquer à quelle date vous souhaitez être débité.

ECHELONS :		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
PROFESSEURS DES ECOLES CLASSE NORMALE :												
Stagiaires, Adjoints, Spécialisés, ASH, PEMF	année	117 €	122 €	132 €	139 €	145 €	154 €	163 €	178 €	188 €	201 €	214 €
	mois	9,8 €	10,2 €	11 €	11,6 €	12,1 €	12,8 €	13,6 €	14,8 €	15,7 €	16,8 €	17,8 €
PROFESSEURS DES ECOLES HORS CLASSE :												
Adjoints, Spécialisés, ASH, PEMF	année	165 €	186 €	197 €	208 €	223 €	236 €	250 €				
	mois	13,8 €	15,5 €	16,4 €	17,3 €	18,6 €	19,7 €	20,8 €				
INSTITUTEURS :												
Adjoints	année				126 €	129 €	131 €	134 €	141 €	147 €	155 €	172 €
	mois				10,5 €	10,6 €	10,8 €	11,2 €	11,8 €	12,3 €	12,9 €	14,3 €
SANS SALAIRE (M1, dispo, congé parental...)		30 €										
EVS-AVS :		80 €										
RETRAITES :		97 €										
Ajouter :												
Directeurs : 2 à 4 classes : +8 € 5 à 9 classes : +12 € 10 classes et + : +15 € - PEMF : +12 €												
Couples : retrancher 15 € sur le total des 2 cotisations												
Enseignants à mi-temps : ½ cotisations Enseignants à temps partiel x % : cotisation x %												

BULLETIN D'ADHESION OU DE RENOUELEMENT

à découper et à retourner au : SNUDI-FO 89 7, rue Max Quantin BP 231 89004 AUXERRE Cedex - chèque à l'ordre du SNUDI-FO

Nom : Prénom :

Fonction : Echelon :

Etablissement d'exercice (adresse) :

Téléphone de l'établissement : _____

Adresse personnelle :

Téléphone : _____ E-mail :

Montant de la cotisation : Date : Signature :